

Modification n°2 du PLU



>> Pièce n°2 - Document graphique du règlement de la modification n°2
 > Novembre 2021

créham Echelle : 5.000ème

Légende

- Zone Ua
- Zone Ub
- Zone Uc
- Zone AU
- Zone N
- Zone A
- Espace Boisé Classé
- Emplacement Réserve
- N° Emplacement Réserve


* Zones Uac, Ubc, Ac, Nc : secteurs soumis au risque "carrières souterraines"
 * Zones Uaf, Ubf, Af, Nf : secteurs soumis au risque "instabilité de falaises"
 * Zones Uacf, Acf, Ncf : secteurs soumis au risque "carrières souterraines" et "instabilité de falaises"

Indication de zone à risque d'inondation : à l'intérieur de ce périmètre, se reporter au Plan de Prévention du Risque d'Inondation (plan de zonage et règlement joints en annexe) pour voir si la parcelle objet d'une demande est située en zone inondable.

Séisme : Par arrêté préfectoral du 22/12/2010, l'ensemble du département de la Gironde a été classé en zone à risque d'exposition au séisme conformément à l'article L1334.5 du code de la santé publique.

Eléments de patrimoine identifiés et protégés :

- patrimoine bâti
- patrimoine paysager



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéros des Emplacements réservés	Objet et désignation des opérations envisagées	Collectivité ou service public ayant demandé l'affectation	Section cadastrale	Numéros des parcelles cadastrales	Surfaces appropriées des Emplacements Réservés
1	Redressement du virage de LABRODET RD 240	Département	Section A2	363	
2	Redressement du virage de CANOL RD 243	Département	Section A1	68.611.73.74.797.689.800	1302 m²
3	Aménagement du virage de CANOL RD 243	Département	Section A1	7	680 m²
Supprimé					
5	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie	Commune	Section B6	683	102 m²
Supprimé					
7	Aménagement de l'assainissement non-collectif au lieu-dit "La Torse"	Commune	Section A2	269.279	100 m²
8	Aménagement du carrefour au lieu-dit "La Torse"	Commune	Section A2	271.272	140 m²
9	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Ménesty-la-Croix-Sud"	Commune	Section A2	276	768 m²
10	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Ménesty"	Commune	Section B7	754	2030 m²
11	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Ménesty"	Commune	Section B7	887	100 m²
12	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Bourg-Quatre"	Commune	Section B7	256	140 m²
13	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Bourg-Sud"	Commune	Section B5	438	768 m²